



Photo de famille formation des membres des comités@ mars 2023, Beni

RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION DES CENTRES COLLECTIFS A BENI et DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS CCCM, AUTORITES ET MEMBRES DE COMITES DES DEPLACES INTERNES DE BENI, OICHA ET MANGINA

Du 15 au 24/03/2023

*Territoire et ville de Beni, Province du Nord-Kivu,
République Démocratique du Congo*

1. Contexte

L'activisme des groupes armés nationaux (Mai - Mai et leurs factions) et international (ADF) ainsi que les opérations militaires de traques contre ces derniers dans les territoires de Beni et de Lubero ne cessent d'occasionner des violations des droits humains (meurtres, enlèvements, pillages, incendies, viols, violences physiques, etc.) mais aussi de déplacements des populations des villages de la zone vers des lieux considérés comme sûrs pas ces derniers.

En effet, depuis le début de l'année 2022, les violences dans le territoire de Beni continuent d'entraîner les déplacements massifs des populations et générer d'importants besoins humanitaires. Des acteurs armés ont mené des attaques tout au long de l'année 2022 et le lancement des opérations conjointes FARDC-UPDF obligeant les populations à abandonner leurs villages. Plus de 1.001.707 personnes sont actuellement en situation de déplacement dans tout le Grand Nord Kivu incluant les villes de Beni, Butembo ainsi que leurs zones de santé respectives selon les données approuvées de la CMP du 31 janvier 2023.

Il faut noter que 94% de ces déplacés internes, vivent dans les familles d'accueil tandis que les 6% restant vivent dans des centres collectifs et des abris de fortune aussi bien dans la ville de Beni que dans son territoire. Certains de ces centres collectifs, font objet de menace de démolition de la part des propriétaires terriens qui ont octroyées ces espaces de façon temporaire pour construire les hangars communautaires aux déplacés internes.

Enfin ces centres collectifs ne sont pratiquement pas gérés aussi bien par les autorités locales que par les acteurs humanitaires, ce qui fait que la situation humanitaire des déplacés qui y habite reste inconnue et sans assistance holistique. Depuis le début de l'an 2023, plusieurs cas d'éviction des déplacés des centres collectifs privés ont été rapporté par le Bureau des Affaires Humanitaires et le Cluster Abri.

2. Justification et objectifs

- Participer aux réunions de forum de coordination humanitaire à Beni y compris avec les autorités locales pour comprendre les positionnements des autres acteurs ;
- Rencontrer les autorités concernées par le suivi de mouvement des populations, les différents comités de PDI et les leaders communautaires pour mener des discussions sur les types de solutions aux déplacements récurrents ;
- Faire l'état des lieux des centres collectifs pour analyser leur capacité d'accueil, le système de gouvernance, gestion de l'information, identifier le qui fait quoi et collecter les gaps, référencement, coordination et une évaluation approfondie sur les déplacements dans les centres collectifs ;
- Participer à la table ronde sur le plan local de développement organisée par les autorités locales en coordination avec les partenaires humanitaires pour s'y aligner et proposer des recommandations relatives au CCCM. ;
- Organiser deux séances de renforcement des capacités des membres de comités des PDI d'une part, les acteurs CCCM dans la zone et autorités locales d'autre part ;
- Evaluer le niveau du système de collecte des données multisectorielles dans le contexte des PDI en familles d'accueil et dans les centres collectifs ;

- Identifier le service de l'Etat en charge de la gestion des centres collectifs et fournir les orientations techniques y relatif ;
- Définir un mécanisme de coordination des réponses dans les centres collectifs qui fera le lien avec OCHA et le cluster CCCM au niveau provincial.

a. Participation à la table ronde et alignement des partenaires au plan local de développement

La question relative à la gestion de personnes déplacées internes étant inscrite au pilier cinq du plan local de développement de la ville de Beni, il était important pour le cluster CCCM de participer à cette table ronde. L'on a noté que le plan n'a pas touché tous les aspects liés au cycle de déplacement (avant, pendant et après le déplacement) d'où la nécessité d'inclure les différents aspects omis lors de la prochaine révision du plan prévue l'année prochaine en concertation avec les services de l'état en charge de question mouvement population à Beni.

b. Evaluation des centres collectifs à Beni :

Pour mieux cerner le point de vue de PDIs résidant dans les centres collectifs à Beni ville et territoire ainsi que de s'imprégner des conditions de vie de ces derniers, une descente sur le terrain a été organisée aux centres collectifs 8^e CEPAC ALPHAJIRI et de l'église CECA 20 Mangote en ville de Beni et celle de OICHA n'a pas eu lieu de fait de la situation sécuritaire qui exige une escorte. Ces descentes nous ont permis de faire une analyse de la situation des PDIs et proposer des solutions alternatives aux déplacements au sein de la communauté d'accueil. Quatre focus groupes dont deux avec les membres des comités respectifs et deux autres avec les femmes ont été organisés.

De ces focus group il ressort ce qui suit :

1. Protection :

- Menace d'éviction forcée dans certains centres collectifs car le contrat de prêt est arrivé à échéance pour certains et presque à terme pour d'autres (d'ici juin 2023). Les contrats ont été mal négociés par certains acteurs d'abris présents dans la zone avec les propriétaires terriens en fixant un délai de deux ans pour certains et trois ans pour d'autres qui malheureusement n'ont pas tenus compte du contexte sécuritaire qui reste volatile pour se limiter dans le temps. Rappelons que le rôle de négocier les espaces incombe aux autorités. Sauf pour les concessions appartenant aux églises.
- Pas moyen de faire des mouvements pendulaires dans les zones de provenance pour des raisons d'accès sécuritaire.
- Promiscuité dans les hangars collectifs
- Les enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil par manque de registre d'identification d'où le risque d'apatridie pour ces derniers.

2. Eau Hygiène et Assainissement :

Pour certains centres il se pose le problème d'accès à l'eau.

Existence d'un forage avec pompe électrique au centre collectif de l'église CECA 20 Mangote. Les PDIs et la communauté ne sont pas à mesure de ravitailler le générateur en carburant pour le fonctionnement (4 litres d'essence pour remplir le réservoir de 5000 litres). Le système solaire est mieux indiqué pour ces genres de projets communautaires dans une zone très vulnérable ;

On note aussi l'absence des besoins wash dans d'autres centres collectifs sans positionnement d'acteurs Wash. Les femmes ont mentionné le besoin en kit d'hygiène intime pour celles en âge de procréation.

3. Gestion de l'information :

Selon les dernières informations partagées par AIDES, NRC et les autorités locales, on parle à ce jour de 22 centres collectifs répartis à Beni ville et dans le territoire de OICHA avec 1538 ménages de 8404 individus.

Les données ne sont pas collectées systématiquement à l'arrivée des nouveaux moins encore la mise à jour régulière par rapport au départs spontané, naissance, décès, etc. Elle se fait sur demande de l'autorité ou en cas de besoin d'intervention d'un acteur humanitaire.

4. Abris :

Les acteurs en abris auraient des capacités flexibles pour répondre aux besoins des nouveaux arrivés mais également pour la relocalisation des centres en menace d'éviction forcée. Cependant, la question d'espace demeure. On note aussi l'approche cash au loyer qui a été expérimenté par quelques partenaires à OICHA et qui a facilité les désengorgements des certains centres collectifs.

4. Coordination :

A l'absence d'acteurs CCCM dans la zone, aucune coordination spécifique en rapport avec la gestion des centres collectifs à part le contact à distance des leads du cluster faite avec l'antenne OCHA/Beni pour s'imprégner de la situation de déplacement. Il existe des structures étatiques (DIVAH-SN et la Protection) aux cotés des autorités locales qui suivent la situation de ces derniers en cas de besoin. Il est important d'avoir un point focal CCCM au sein d'une des organisation présentes dans la zone pour le suivi de prêt et accompagner l'autorité et les différents comités de s PDIs et partagé ainsi la situation

5. Santé :

L'accès aux soins de santé est payant. Pour la consultation et fiche il faut payer entre 2000 et 5000 FC pour les soins ambulatoires et le malade se prendrait en charge pour les médicaments prescrits sur l'ordonnance dont le centre de santé n'a pas en stock.

6. Education :

L'accès à l'éducation est également payant entre 2000 et 10 000 FC par mois à l'école primaire. Bien que la gratuité de l'enseignement primaire soit prônée par le gouvernement, il se pose un problème de place pour absorber tous les enfants PDIs.

Moyen de subsistance :

Les PDIs pour la plupart vit des travaux journaliers divers dans la communauté hôte. Ces derniers sont occasionnels dans la ville de Beni, il peut s'agir de concassage des noix de palme, collecte du sable, faire la lessive, etc. Le taux journalier ne dépasse pas 3000 FC. Les femmes ont mentionné la situation de l'oisiveté des jeunes filles et femmes par manque d'occupation qui pour certaines se livrent à la prostitution et au sexe de survie.

c. Renforcement des capacités en CCCM

Deux séances de renforcement des capacités en CCCM ont été organisées à Beni ville à l'intention des membres des comités des PDIs d'une part et autorités et acteurs humanitaires d'autre part en raison de deux jours par catégorie. En plus des modules CCCM, il sied de mentionner ici la présentation des modules de protections facilité par le HCR /Protection ainsi que celui des Principes Humanitaire facilité par OCHA.

i) Renforcement des capacités des membres des comités de PDIs

L'identification des participant a été faite en coordination avec les services de l'action humanitaire et solidarité national, AIDES et le comité urbain des PDIs. 30 participants dont 7 femmes ont participé durant deux jours.

ii) Renforcement des capacités des acteurs humanitaires et autorités locales

Pendant les deux jours de formation, les autorités locales ont été représenté au plus haut niveau avec la présence de six bourgmestres et plusieurs chefs de services : Actions humanitaires, Protection civile, Décentralisation, Genre, Cadastre, Tripaix et chefs des quartiers. Les 30 participants dont 10 femmes avec un profil qui facilitera la gestion des centres collectifs dans les entités où ils ont compétence en mettant à profit les acquis de la formation.

Au cours de ces deux séances, des échanges d'expérience sur la bonne pratique de gestion de des centres collectifs ont eu lieu mais également des exercices de groupe participatifs.

3. Recommandations

- Organiser les enregistrements dans les centres collectifs à Beni pour bien cerner la question des chiffres.
- Mettre en place le système continu de mise à jour des données dans tous les centres collectifs à travers un service étatique ou partenaire humanitaire dédié à cela ;
- Identifier les ménages qui habitent dans les centres collectifs en payant le loyer à un ancien déplacé ;
- Designier un point focal pour des aspects CCCM parmi le staff des organisations présentes dans la zone ;
- Approcher l'autorité urbaine pour révision /l'annulation des contrats signés entre les comités des PDIs et les propriétaires terriens afin de prévenir d'autres cas d'éviction forcée et garantir la sécurisation foncière des espaces occupés par les PDIs ;
- Plaider pour l'octroi des espaces supplémentaires afin de permettre aux acteurs d'abris de construire des abris/hangars communautaires ;
- Faire ressortir les aspects CCCM dans la partie du pilier cinq du plan local de développement avec les activités spécifique liée au déplacement jusqu'à la recherche des solutions durables ;
- Faire le plaidoyer pour le changement de la source d'énergie du forage du centre collectif CECA 20 Mangote en panneaux solaires et batteries en lieu et place du générateur à essence.
- Assistance multisectorielle pour les besoins identifiés dans les centres collectifs et qui tiennent compte des stratégies de sortie pour assurer l'autonomisation des PDIs.

4. Annexe

4.1. Photos



Photo@Félicien_Centre collectif 8° CEPAC ALPHAJIRI_Beni



Photo@Félicien_formation des autorités locales et acteurs humanitaire_travail de groupe

Agenda de la formation des membres des comités de PDIs

Du 20 au 21 mars 2023

	Jour 1	Facilitateurs	Jour 2	Facilitateurs
<i>8:00-08:30</i>	Enregistrement des Participants <i>Mots d'ouverture : HCR et Autorité</i>		<i>RÉCAPITULATIF J-1</i>	
<i>09:00-10:30</i>	M1 : Introduction au CCCM Mandat du HCR et OIM	CCCM	M5 : Sécurité, participation communautaire et résolution des conflits	CCCM
<i>10:30-10:45</i>	Pause café			
<i>10:45-12:30</i>	M2 : Rôles et responsabilités des comités dans les centres collectifs	CCCM	M6 : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et leurs droits	OCHA
<i>12:30-13:30</i>	Pause déjeuner			
<i>13:30-14:30</i>	M3 : Evaluation de besoins communautaires dans les centres collectifs	CCCM	M7 : Rôles et responsabilités des autorités dans la protection des PDIs	CCCM
<i>15:00-15:15</i>	Pause café			
<i>15:15-16:15</i>	M4 : Notions de Protection, PSEA et VBG	HCR beni	M8 : Accès aux solutions durables et fermeture des camps/sites	CCCM
<i>16:15-16:30</i>	Questions et fin de la journée		Formulation des propositions et recommandations Et valuation et fin de la formation	

Agenda de la formation des autorités et acteurs humanitaires

Du 22 au 23 mars 2023

	Mercredi, 22 mars 2023	Facilitateurs	Jeudi, 23 mars 2023	Facilitateurs
8:00-08:30	Enregistrement des Participants <i>Mots d'ouverture : HCR/OIM et Autorité</i>		RÉCAPITULATIF J-1	CCCM
09:00-10:30	M1 : Introduction, cadre du CCCM, rôles et responsabilités en CCCM.	CCCM	M 5 : Discussion sur les SOPs des centres collectifs	CCCM
10:30-10:45	Pause café			
10:45-12:30	M 2 : Participation de la communauté	CCCM	M 6 : Notions de Protection, PSEA et VBG	HCR Beni
12:30-13:30	Pause déjeuner			
13:30-14:30	M 3 : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et leurs droits	OCHA	M 7 : Coordination et Gestion de l'Information	CCCM
15:00-15:15	Pause			
15:15-16:15	M 4 : Les principes humanitaires et cadres de coordination	OCHA	M 8 : Accès aux solutions durables et fermeture des sites/centres collectifs	CCCM
16:15-16:30	Questions et fin de la journée		Formulation des propositions et recommandations Et valuation et fin de la formation	